



## Qualité de l'air & santé

### Evaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique dans l'agglomération d'Annecy (Haute-Savoie)

MERCREDI 28 JANVIER 2015

**La qualité de l'air extérieur constitue un enjeu majeur de santé publique. Les différentes études conduites, que ce soit au niveau mondial, au niveau européen<sup>1</sup> ou plus localement au niveau régional<sup>2</sup> convergent vers un même constat : les conséquences en termes de mortalité (décès prématurés) et de morbidité (pathologies respiratoires, pathologie cardio-vasculaire...) sont significatives et font de la pollution atmosphérique une des préoccupations premières de santé publique, de par son impact considérable sur la population.**

En 2014, afin de chiffrer cet impact sur différentes zones de son territoire, l'ARS-Rhône-Alpes a sollicité la Cellule de l'Institut de veille sanitaire en région (Cire) Rhône-Alpes pour mener une Evaluation des impacts sanitaires de la pollution atmosphérique « EIS-PA » urbaine pour les agglomérations de Valence, de Saint-Etienne et d'Annecy.

Les résultats pour les agglomérations de Valence et de Saint-Etienne avaient été publiés début octobre. Aujourd'hui, ce sont les résultats de l'EIS-PA de l'agglomération d'Annecy qui sont rendus publics.

#### RESULTATS

##### Caractéristiques de la zone et de la période d'étude :

10 des 13 communes de la communauté de l'agglomération d'Annecy, 135 000 habitants soit 97% de la population de l'agglomération, 100 km<sup>2</sup>.

La période d'étude retenue a porté sur trois années : de 2009 à 2011.

##### Chiffres clés :

**Impact à court terme :** le respect des valeurs « guide » de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'ozone et les particules fines PM10 permettrait d'éviter chaque année 7 décès et 24 hospitalisations pour causes respiratoires et cardiaques.

**Impact à long terme :** le respect de la valeur guide de l'OMS pour les particules fines PM2,5 se traduirait par 70 décès évités par an, soit un gain moyen de l'espérance de vie de 11 mois à l'âge de 30 ans.

<sup>1</sup> APHEKOM notamment sous la coordination de l'Institut de veille sanitaire (InVS) de 2008 à 2011

<sup>2</sup> Etudes réalisées par la Cellule de l'Institut de veille sanitaire en région (Cire) Rhône-Alpes

## MESSAGES A RETENIR

Une réduction globale de la pollution atmosphérique peut permettre un bénéfice sanitaire potentiel notable. Il est essentiel de réduire les niveaux de fond, c'est-à-dire la pollution de tous les jours liée notamment aux particules, pour améliorer la qualité et l'espérance de vie des habitants.

Ces résultats confirment l'intérêt de la mise en œuvre d'actions localement pour réduire l'exposition de la population à la pollution atmosphérique.

**Un certain nombre de leviers d'actions proposés dans le dossier de presse peuvent être utilisés par les acteurs locaux pour concourir à cet objectif de réduction de la pollution.**

## DES RECOMMANDATIONS QUE NOUS POUVONS TOUS D'ORES ET DEJA METTRE EN OEURVE !

**Les particuliers peuvent contribuer à réduire la pollution de l'air à leur échelle et ainsi limiter les risques pour leur propre santé et celle de l'ensemble de la population.**

- Limiter les déplacements en voiture et adopter l'éco-conduite.
- Préférer les modes actifs (marche, vélo), bons pour la santé, et les transports en communs qui permettent d'économiser du carburant.
- Penser au covoiturage !
- Réduire les besoins de chauffage en isolant et en ne surchauffant pas les logements. Pour réaliser des économies d'énergie et de confort, pensez avant tout à améliorer l'isolation de votre logement.
- Utiliser un combustible bois de bonne qualité dans un foyer fermé : bûches, plaquettes et granulés. Certains producteurs présentent des démarches de qualité qui offrent des garanties quant à la nature du produit, son degré d'humidité, son pouvoir calorifique, la quantité vendue.
- Entretien régulièrement les appareils de chauffage et vérifier que leur utilisation est optimale.
- Remplacer les chaudières anciennes par des chaudières à condensation qui consomment moins d'énergie et diminuent les émissions de polluants dans l'air extérieur.
- Ne pas brûler les déchets verts.
- Des solutions alternatives existent pour se débarrasser des déchets verts :
  - *composter les déchets de jardin avec les déchets de cuisine ;*
  - *apporter les déchets verts en déchèterie. Ils seront valorisés (compostage, co-compostage à la ferme, broyage puis utilisation en paillage...).*

## CONTACT PRESSE

Julie SOMA  
04 72 34 74 70  
[julie.soma@ars.sante.fr](mailto:julie.soma@ars.sante.fr)